AR PREFECTURE
006-240600593-20180711-180709-DE
Reçu le 17/07/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET :

Déchèterie intercommunale à Contes : attribution des marchés de travaux

Décision n°18 07 09

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 37
Pour : 0
Contre : 0

L'an deux mille dix huit, le mercredi 11 juillet, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Madame Edith Lonchampt, Monsieur Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingeard, Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Pierre Vestri, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo et Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Monsieur Gérard Stoerkel par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Jean Nicolas par Monsieur Francis Tujague et Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance

Le président rappelle qu'une consultation d'entreprises a été lancée selon la procédure adaptée pour la réalisation d'une déchèterie intercommunale à Contes.

Au terme de cette mise en concurrence et après analyse des propositions par la commission d'examen des offres réunie le lundi 09 juillet dernier, le président propose d'attribuer les lots du marché de travaux aux entreprises suivantes :

-Lot 1 : Terrassement généraux – VRD : ets GAGNERAUD CONSTRUCTION pour un montant de 1 743 268,65 € HT

-Lot 2 : Gros Œuvre – Etanchéité – Menuiserie extérieures – Serrurerie (Total lot 2 indissociable) : Ets GAGNERAUD CONSTRUCTION pour un montant de 1 301 002,80 € HT

-Lot 3 : Charpente bois – Bardage - Couverture : Ets XYLEO pour un montant de 467 381,90 € HT

-Lot 5 : Electricité Cfo-Cfa : Ets EUROP'TP pour un montant de 96 351,71 € HT

-Lot 7A : Air de lavage : Ets MONTANIER pour un montant de 73 722,00 € HT

-Lot 7B : Pont bascule : Ets PRECIA-MOLEN pour un montant de 62 796,22 € HT

Soit un montant total de travaux de 3 744 523,28 € HT pour un coût prévisionnel estimé à 3 738 998,90 € HT.

Il propose de relancer la consultation pour les lots 4A (menuiserie) 4B (peinture), 4C (revêtements de sols), 7C (bennes) et 7D (bâtiments modulaires)

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré, décide :

AR PREFECTURE
006-240600593-20180711-180709-DE
Reçu le 17/07/2018

Vu les résultats de la consultation d'entreprises menée selon la procédure adaptée, pour le marché de travaux d'une déchèterie intercommunale à Contes,

-De retenir les entreprises proposées pour chacun des lots

- l'entreprise GAGNERAUD CONSTRUCTION pour le lot 1, au prix de 1 743 268,65 € HT
- l'entreprise GAGNERAUD CONSTRUCTION pour les lots 2A – 2B – 2C (indissociable), au prix de 1 301 002,80 € HT
- l'entreprise XYLEO pour le lot 3, au prix de 467 381,90 € HT
- l'entreprise EUROP'TP pour le lot 5, au prix de 96 351,71 € HT
- l'entreprise MONTANIER pour le lot 7A, au prix de 73 722,00 € HT
- l'entreprise PRECIA-MOLEN pour le lot 7B, au prix de 62 796,22 € HT

Soit un montant total de travaux de 3 744 523,28 € HT.

-D'Autoriser le président à signer les marchés correspondants

-De relancer la consultation pour les lots 4A, 4B, 4C, 7C et 7D

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAILLONS
90 - BELFORT